



Côté Cour

Scène conventionnée nomade pour le Jeune Public

Résidence d'auteurs/ Franche Comté

Date de mise à jour : 10 Décembre 2012

Présentation :

La Scène conventionnée Côté Cour propose depuis 15 ans une résidence principalement pour les **compagnies**, les **artistes en création** et pour les **écrivains de plateau**.

Côté Cour accueille généralement une résidence de création par an, liée à son projet de diffusion et d'éducation artistique en direction des jeunes publics (150 représentations par an en itinérance sur 35 sites francs-comtois).

Principaux objectifs de la résidence :

- > Associer les auteurs à un public, créer des liens avec d'autres auteurs
- > Créer une dynamique culturelle locale
- > Faire découvrir un patrimoine

Durée moyenne d'une résidence :

Durée moyenne : 2 semaines / Durée minimum : 2 jours / Durée maximum : 3 semaines

Nombre de résidents accueillis par année :

- > Un seul résident / une seule compagnie par an
- > Le résident / la compagnie peut être accueilli 2 fois et peut scinder sa résidence en deux

Conditions de candidature :

Côté Cour choisit les artistes reçus en résidence de création en fonction des projets de diffusion, et en général parmi des équipes artistiques dont les spectacles ont déjà été accueillis et diffusés sur le réseau

- > Pour les auteurs émergents ou repérés, jeunesse ou adulte, francophones

Type d'hébergement proposé :

> Comme ces résidences ont généralement lieu en milieu rural — et afin de limiter les coûts — Côté Cour propose généralement un hébergement en gîte. Ces gîtes sont choisis en fonction de la proximité du lieu de travail et tiennent compte des besoins des artistes.

Équipements mis à la disposition du résident :

- > Scène
- > Projecteurs
- > Local de répétition

Frais à la charge du résident :

- > Transport
- > Restauration

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

Frais pris en charge par la structure :

> Hébergement

Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

- > Présentation du travail effectué devant les habitants des villages et de la communauté éducative locale
- > Conduite d'ateliers en milieu scolaire ou avec des amateurs
- > Faire mention de sa résidence dans les documents de communication

Spécificités :

- > Résidence ponctuelle
- > Accueil uniquement des auteurs de théâtre / des compagnies de théâtre
- > Résidence assortie d'une création

Accompagnement des auteurs au long de leur travail d'écriture :

- > Discussion avec l'équipe sur l'avancement de la création
- > Accompagnement au théâtre, aux spectacles, ou en visite dans la région dans le cadre de votre résidence

Accompagnement des auteurs après la résidence :

- > La résidence est fréquemment suivie d'une création puis d'une tournée en itinérance en Franche-Comté
- > Achat possible du spectacle par la structure
- > Invitation des partenaires à une présentation de travail ou à la création
- > Possibilité de proposer la création concernée à « Spectacles en recommandé » (Journée professionnelles annuelles itinérantes de la Ligue de l'Enseignement)

Pour plus d'informations : www.cotecour.fr

Noms des précédents bénéficiaires de la résidence:

2009 : Cie Les P'tits Cailloux (« D'une fragilité d'ailes »)

2010 : Cie Le Temps qu'il faut (« La fiancée de Barbe Bleue »)

2011 : Charly Trio (création d'un concert-conte jeune public)

2012 : Cie Un château en Espagne

Contact du référent ou personne chargée des résidences :

Côté Cour
Cyril Devesa
14 Rue Violet
25000, Besançon
Téléphone : 03 81 25 06 39
cotecour@wanadoo.fr

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85